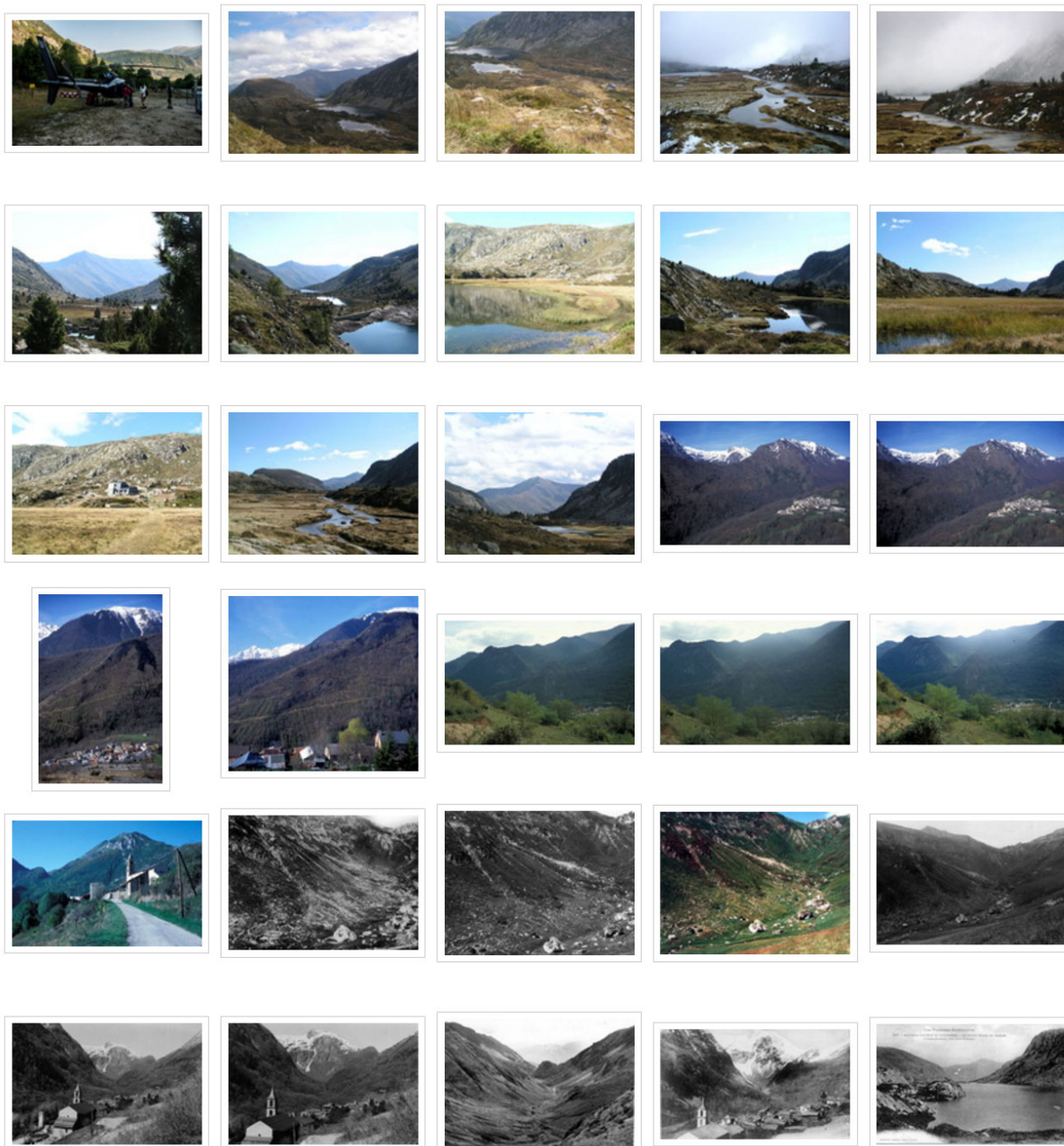


RAPPORTS

DGALN / DHUP /
Qualité du cadre de vie /
Bureau des paysages

Décembre 2015

Observatoires photographiques du paysage « locaux » Recensement et typologie



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr



Observatoires photographiques du paysage « locaux »

Recensement et typologie

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de la qualité du cadre de vie
Bureau des paysages et de la publicité

Décembre 2015
(Version : 17/02/2016)

Étude et rédaction : Monique Chauvin, Pascal Chevallier (Vue d'ici)
Pilotage : Aude Leday-Jacquet

Illustration de couverture :
Observatoire Homme Milieu Pyrénées – Haut-Videssos / Juliette Carré

SOMMAIRE

1 - PRÉAMBULE ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODE	4
1.1 - Précision et actualité des informations	4
1.2 - Accès aux données	4
2 - PRINCIPAUX RÉSULTATS	4
2.1 - État des lieux des OPP : combien ? comment ? où ?	4
2.1.1 - Une histoire un peu courte -----	4
2.1.2 - Nombre et état des itinéraires -----	5
2.1.3 - Structures porteuses -----	6
2.1.4 - Répartition géographique -----	7
2.2 - Diversité des OPP locaux	8
2.2.1 - National ou local -----	8
2.2.2 - Généraliste ou ciblé -----	8
2.2.3 - Le recours aux images anciennes -----	9
2.2.4 - Noir et blanc ou couleur -----	10
2.2.5 - Participatifs, ou pas -----	11
2.2.6 - Des terrains d'observation de dimensions variées -----	12
2.3 - Observatoires en ligne : en attente de maturité	14
2.3.1 - Les mentions méthodologiques -----	14
2.3.2 - De la carte aux photos -----	15
2.3.3 - Des filtrages thématiques de toutes sortes -----	15
2.3.4 - Une conciliation difficile entre le rythme des OPP et celui de l'Internet -----	16
2.3.5 - Les photos d'une même série pas toujours comparables -----	16
2.4 - La référence à la méthode nationale	17
2.4.1 - Contributeurs et comités -----	18
2.4.2 - Nombre de points de vue -----	19
2.4.3 - Photographes et projet artistique -----	20
2.4.4 - Cadrages et reconductions -----	20
2.4.5 - Lien avec les unités paysagères -----	21
2.4.6 - Utilisation et valorisation -----	22
3 - VERS DES DÉMARCHES DE MUTUALISATION	24
3.1 - Partage de moyens et portails	24
3.2 - L'inclusion dans des démarches plus générales	26
4 - CONCLUSION	26

1 - Préambule et éléments de méthode

1.1 - Précision et actualité des informations

Le ministère chargé de l'environnement a engagé en octobre 1991, à la suite d'une communication en conseil des ministres du 22 novembre 1989, la création d'un Observatoire photographique national du paysage (OPNP), avec pour objectif de « *constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage* ». Cet Observatoire est aujourd'hui constitué de 20 itinéraires. Par ailleurs, de nombreux territoires ont engagé, de façon autonome et sans nécessairement solliciter les services de l'État, des observatoires photographiques du paysage dits « locaux ». Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a souhaité en faire un inventaire et en dresser la typologie.

Ce document présente les principaux résultats du recensement réalisé durant l'été et l'automne 2015. Il n'est probablement pas exhaustif et bénéficiera de compléments ou d'une mise à jour dans le courant de l'année 2016. En particulier, le choix méthodologique a été de faire un état des lieux à partir de l'information disponible, notamment sur Internet. Ce choix permet de présenter un état homogène, sans l'influence qui aurait inévitablement résulté d'entretiens nécessairement partiels. Les compléments d'information qui pourront être obtenus ultérieurement auprès des structures porteuses ou des acteurs viendront donc enrichir ce recensement. Ils feront l'objet d'une synthèse ultérieure. En tout état de cause, cela ne devrait pas modifier fondamentalement le tableau actuel, représentatif de la diversité des OPP.

1.2 - Accès aux données

La liste des observatoires et les fiches résumant leurs principales caractéristiques sont consultables sur le site extranet consacré aux OPP mis en place par le Ministère à l'adresse : <http://extranet.observatoires-photographiques-paysages.din.developpement-durable.gouv.fr/>

2 - Principaux résultats

2.1 - État des lieux des OPP : combien ? comment ? où ?

2.1.1 - Une histoire un peu courte

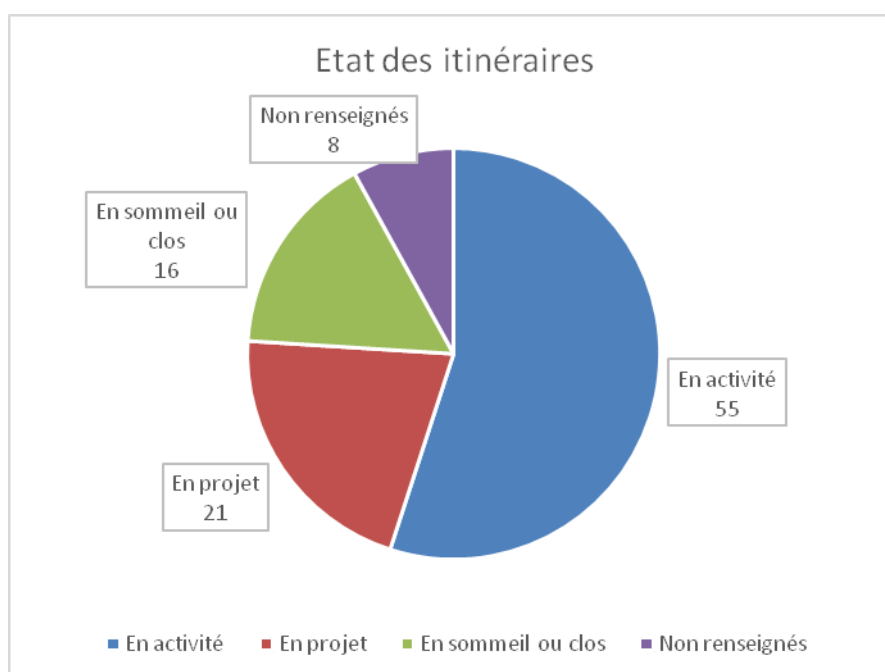
Les premiers observatoires apparaissent à la fin des années 1990, ils concernent alors surtout des sites touristiques nationalement reconnus (Pointe du Raz, Mont Ventoux, Pont du Gard, Versailles...). Ensuite, à partir des années 2000 et jusqu'à aujourd'hui, les observatoires apparaissent très régulièrement avec une moyenne de 5 à 6 nouveaux par an. Ce rythme devrait rester sensiblement le même dans les prochaines années si la plupart des projets recensés se concrétisent dans la période 2015-2017.

La majorité des observatoires recensés ont donc aujourd'hui moins de 10 ans, beaucoup ne sont encore qu'au stade du projet, et seul un petit nombre ont acquis une expérience de long

terme, une situation qui explique au moins en partie le côté incertain des pratiques rencontrées.

L'histoire est donc un peu courte pour apprécier ces travaux de long terme. Un certain nombre d'OPP peuvent apparaître aujourd'hui d'un intérêt limité parce qu'ils ne présentent qu'un nombre restreint de photos ou que les commentaires ou valorisations sont peu nombreux. Mais il est possible que ces mêmes observatoires deviennent des instruments appréciables lorsque les reconductions auront permis de mettre les séries en phase avec le rythme des dynamiques paysagères. A cet égard, la robustesse des structures porteuses et des méthodes, celle des moyens de diffusion et leur flexibilité sont sans doute des critères de pérennité.

2.1.2 - Nombre et état des itinéraires



En intégrant les projets et les observatoires clos ou en sommeil, nous avons recensé 100 observatoires « locaux » (qui s'ajoutent donc aux 20 observatoires dits « nationaux »¹).

A ceux-là s'ajoutent quelques initiatives qui, tout en présentant une certaine autonomie, sont dépendantes d'autres observatoires, avec une articulation parfois difficile à cerner. Par exemple, « l'observatoire de l'A1 » est, avec d'autres, l'un des OPP présents dans le Nord-Pas-de-Calais. Mais les abords de l'A1 constituent dans le même temps la totalité de l'itinéraire national du Nord-Pas-de-Calais (OPNP n°4).

Pour une dizaine d'initiatives, le classement n'est pas toujours facile puisqu'ils ne sont pas, ou pas tout à fait des OPP tout en en présentant certains aspects. Ainsi, par exemple, les différences ne sont pas flagrantes entre un observatoire déclaré comme tel mais qui ne présente pas de reconduction, et le volet « Évolution » relié au fonds photographique de

[1] Dans la suite de ce rapport nous utiliserons OPP comme terme générique désignant tout observatoire photographique des paysages. Nous parlerons indifféremment d'OPNP (observatoires photographiques nationaux du paysage) ou d'observatoires nationaux, sans guillemets, et d'observatoires locaux pour distinguer ceux qui ne sont pas nationaux.

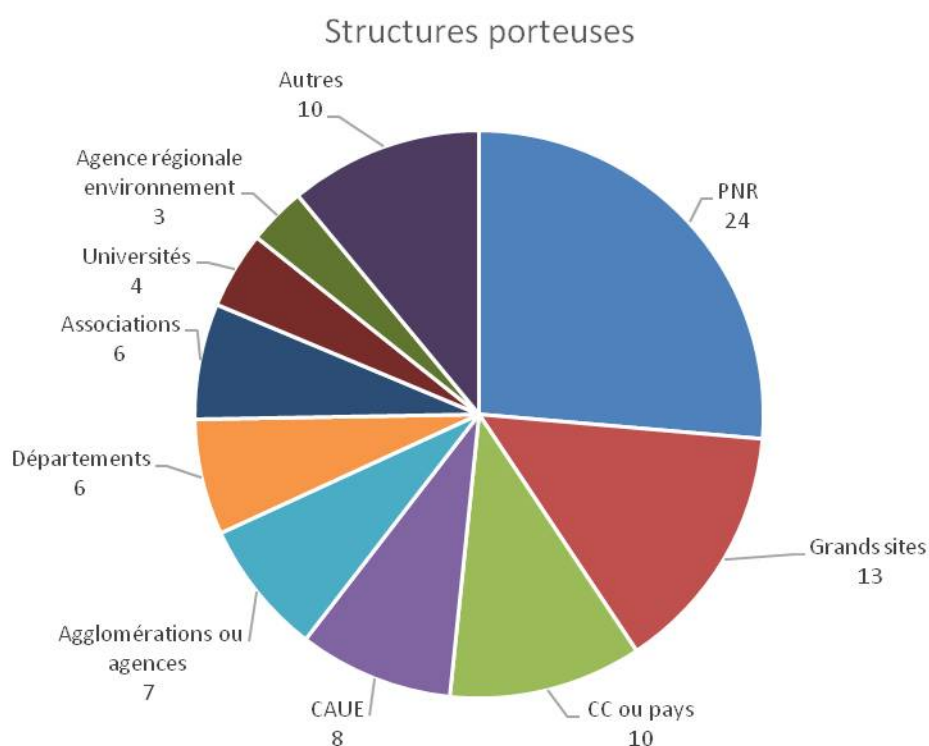
« l'Observatoire des paysages » présenté par la DREAL Rhône-Alpes, auquel il ne manque finalement que les reconductions pour se transformer en observatoire « photographique » des paysages.

Certaines initiatives qui englobent ou valorisent des observatoires ont aussi été incluses dans l'étude même si elles ne constituent pas à proprement parler des observatoires : il peut s'agir de portails cartographiques (Carmen), d'autres groupements régionaux (mise en valeur des OPP de Bretagne ; Camargue et Lubéron ; Pyrénées...) retenus ici dans la mesure où ils contribuent à la diversité et à la dynamique de la communauté des OPP.

Le recensement porte finalement sur 121 observatoires ou initiatives apparentées. En font partie des projets qui ne verront peut-être pas le jour, des réalisations aujourd'hui à l'abandon... En revanche, un certain nombre de projets d'OPP tout juste évoqués à un moment donné, dont on ne trouve pas de traces par ailleurs, n'ont pas été intégrés.

L'appréciation de l'activité des OPP est parfois incertaine, notamment parce que certains projets qui ne semblent pas avoir démarré à la date prévue font douter de la réalité de leur existence. Parmi les 100 observatoires locaux, 55 ont été considérés en activité, 21 en projet. Seize sont clos ou en sommeil, 8 autres n'ont pas pu être renseignés sur ce critère.

2.1.3 - Structures porteuses

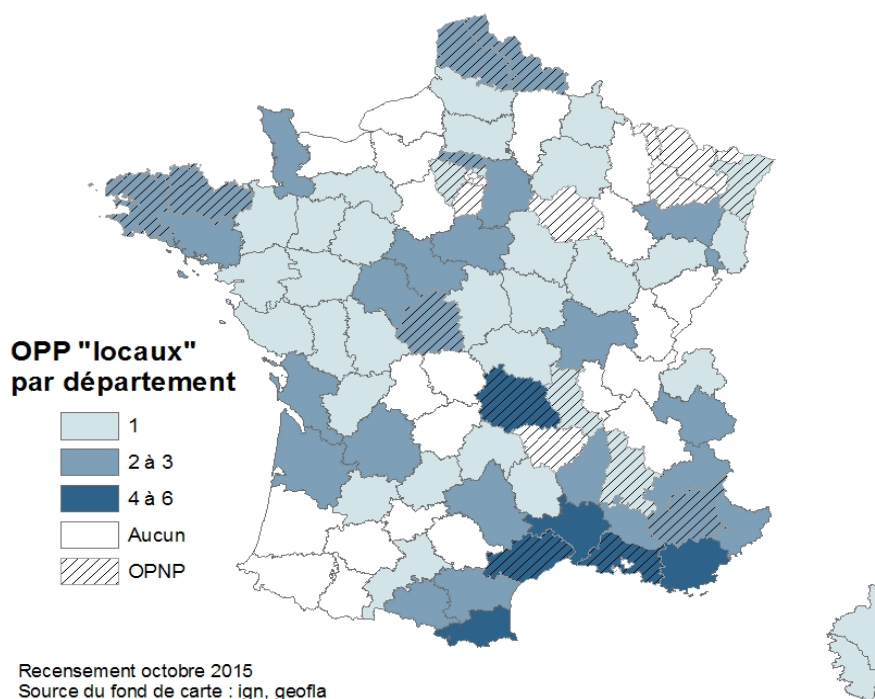


Parmi les structures porteuses d'observatoires locaux identifiées, les parcs naturels régionaux (PNR) sont les plus nombreux (24), suivis par les syndicats mixtes de grands sites (13). Viennent ensuite à part égale les CAUE (8), les communautés de communes ou pays (10), les agglomérations ou leurs agences d'urbanisme (7), les départements (6). On trouve encore 6 associations ou CPIE (Centres permanents d'initiative pour l'environnement), 4 universités et 3 agences régionales de l'environnement. Les DREAL, plusieurs fois associées

à des observatoires, sont rarement seules à porter les OPP locaux. Enfin, une dizaine de types de structures ne sont représentées qu'une ou deux fois : syndicat de rivière, réserve naturelle, EPA (établissement public d'aménagement), entreprise, commune, EPCC (Établissements publics de coopération culturelle).

S'intéresser à l'évolution des paysages est l'un des objectifs des PNR, et la mise en place d'un OPP fait partie des mesures à prendre pour obtenir un label « Grand site ». Il est donc logique que ces institutions apparaissent en premier bien que, en ce qui concerne les Grands sites, la plupart des observatoires n'apparaissent encore qu'en tant que projets. Mais la diversité (d'échelle, de nature...) des autres structures à l'origine des OPP est notable. On remarque aussi qu'entre syndicat de rivière, réserve naturelle, CPIE, conservatoire d'espaces naturels, agence d'environnement, agence de l'eau... les structures porteuses dédiées spécifiquement à l'environnement sont assez nombreuses.

2.1.4 - Répartition géographique



Soixante dix départements sont concernés par au moins un OPP « local ». Certains captent plusieurs observatoires, surtout près de la côte méditerranéenne où tous les départements présentent au moins 2 OPP, les Bouches-du-Rhône, le Gard et l'Hérault étant les plus couverts avec 5 à 6 OPP chacun. Vingt-cinq autres départements sont l'objet de plus d'un observatoire et 38 n'en ont qu'un. Le reste est assez bien réparti avec quelques secteurs moins observés qui reflètent des tendances régionales : sud-ouest aquitain, Limousin, Franche-Comté, Haute-Normandie.

2.2 - Diversité des OPP locaux

2.2.1 - National ou local

Un OPP est qualifié de local par comparaison aux 20 itinéraires soutenus par l'État, portés par une collectivité et mis en œuvre selon la méthode définie à la fin des années 1990 par le ministère de l'Écologie puis remise à jour en 2008². Hormis ces derniers, tous les autres sont donc dénommés « locaux » même s'ils sont financés en totalité ou en partie par les services de l'État ou s'ils observent rigoureusement la méthode nationale. Au regard de la diversité observée dans l'ensemble même des OPP nationaux et dans celui des OPP locaux, cette distinction apparaît finalement secondaire, et d'autres typologies pourront monter en puissance. Elle reste cependant justifiée, en particulier dans le cadre de ce recensement dans la mesure où, de par leur lien avec le Ministère, les OPNP sont des instruments bien identifiés, les observatoires locaux étant souvent moins bien connus au-delà de leur emprise territoriale.

Il reste que les critères pour différencier les OPP sont nombreux et que le poids à attribuer à chacun peut difficilement être prédéterminé.

2.2.2 - Généraliste ou ciblé

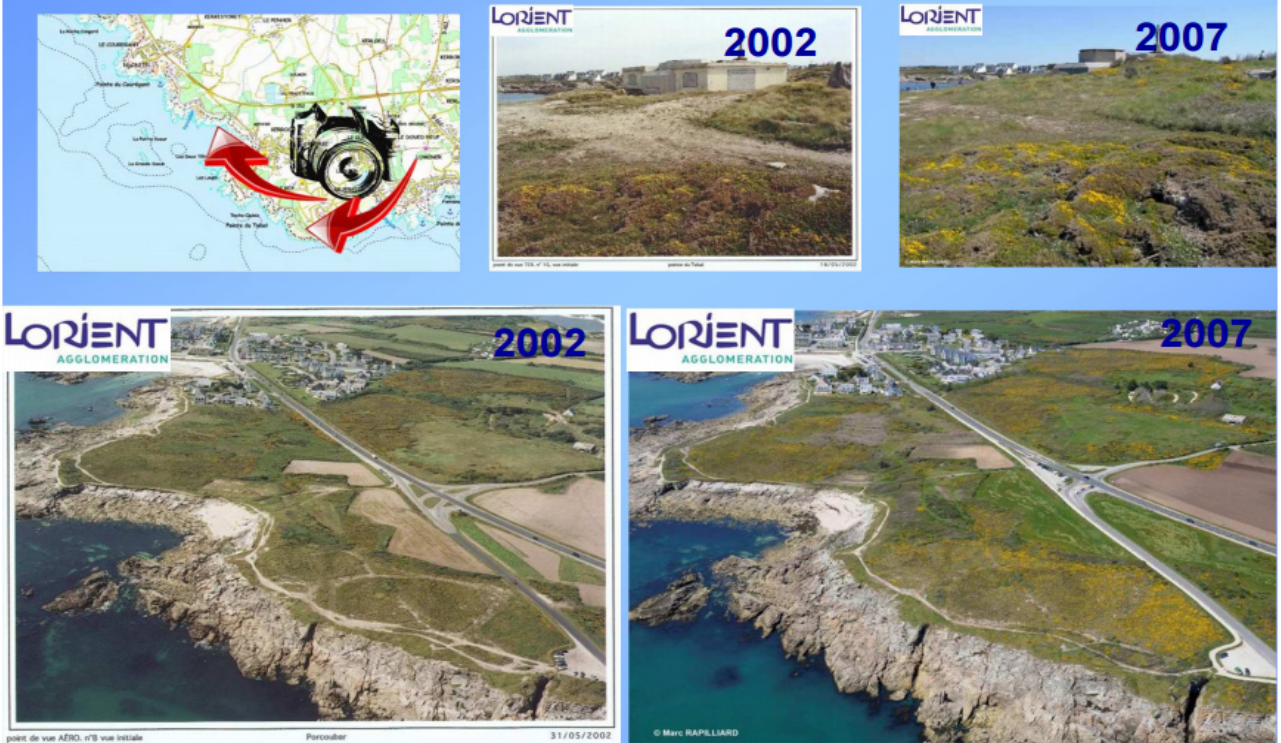
La majorité des observatoires locaux s'attachent à représenter la diversité des paysages du territoire couvert par la structure qui les met en place. Ainsi, les photographies de l'OPP d'un PNR seront en quelque sorte représentatives de l'ensemble des paysages du territoire du parc, celles de l'OPP porté par un CAUE, de ceux de l'ensemble d'un département... Ce sont des OPP généralistes. Leur démarche prend en compte le paysage dans son ensemble. En cela, ils s'inscrivent dans la méthode nationale.

A côté de cette majorité, une vingtaine d'observatoires s'attachent à un élément ou à un caractère précis du paysage. Dans cette catégorie on peut identifier des observatoires liés à des travaux d'infrastructure (LGV ou autoroute), à un chantier important (hôpital). Ce ciblage est un élément important de la typologie. Ces OPP ciblés, s'ils s'éloignent par la précision de leur objet de la méthode nationale, présentent en revanche l'intérêt de suivre un fil conducteur que les autres semblent avoir parfois des difficultés à trouver.

Ainsi, le point de vue écologique sans ambiguïté de l'OPP du littoral de Guidel - Ploemeur en Bretagne, dont l'approche originale combine des vues éloignées ou aériennes obliques, avec des vues rapprochées, se présente bien comme un observatoire photographique des paysages malgré l'absence de projet artistique affiché. Le suivi dynamique de certains éléments végétaux (ici la reconquête d'une lande littorale) s'appuie sur la reconduction photographique avec un objectif clairement énoncé.

[2] *Méthode de l'Observatoire photographique du paysage*, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2008

Landes – Exemple de la Pointe du Talud et de Porcoubar



« Suivre et évaluer des mesures de gestion des habitats d'intérêt communautaire littoraux sur le littoral de Guidel Ploemeur : dispositif de suivi écologique par 14 carrés permanents et 14 transects (2005-2007-2012) »

2.2.3 - Le recours aux images anciennes

La méthode nationale évoque la reconduction d'images anciennes mais les OPNP les utilisent rarement (Itinéraire 18 « La banlieue de Paris », Itinéraire 15 « Friches industrielles de Lorraine », Itinéraire 17 « Picardie maritime »).

A contrario, parmi les OPP locaux, sur la centaine d'OPP recensés, une petite vingtaine les incluent dans leurs itinéraires. La place prise par les images anciennes comme base de reconduction est donc notable.

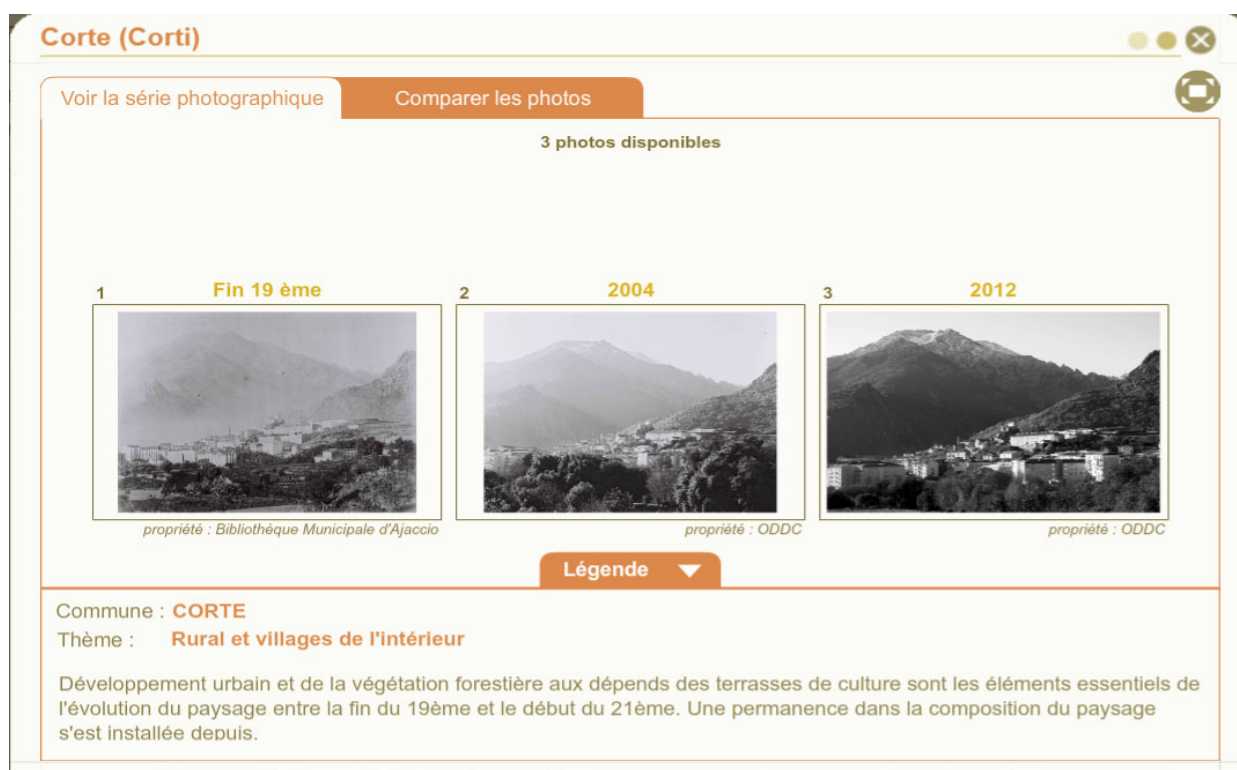
La recherche et le recensement de ces images peut aussi constituer une phase importante de la mise en place des OPP, car ils conditionnent des collaborations ou partenariats avec des services d'archives municipaux ou départementaux, ou la mise en place de systèmes de collecte auprès des habitants par des démarches dites « participatives ».

Si ces images « anciennes » sont le plus souvent des cartes postales du début du XX^e siècle dont les qualités en termes de représentations paysagères sont reconnues, certains OPP utilisent des fonds particuliers ou exceptionnels. C'est le cas par exemple de l'OPP du département du Lot qui reconduit des clichés pris par un ingénieur des Ponts et Chaussées dans les années 1970. Cette initiative est originale et intéressante puisqu'elle concerne une période (1950-1970) peu représentée dans l'iconographie paysagère et les OPP. De même, l'OPP du Territoire de Belfort a eu recours à des photos de cette période. Dans cette lignée,

une partie des photos de la Mission photographique de la DATAR, prises dans les années 1980, pourrait donner lieu à des reconductions.

Le choix de reconduire des images anciennes est une question de méthode importante. Ces reconductions permettent de resituer la compréhension des évolutions paysagères dans une perspective historique facile à appréhender, favorisant l'intérêt des élus ou des citoyens. L'expérience montre en effet l'appétence du public pour ces images et ce qu'elles évoquent. La méthode n'est cependant que rarement exclusive, la reconduction d'images anciennes s'accompagnant souvent de celle de points de vue « contemporains ».

Pour certains photographes, ces reconductions s'inscrivent dans une démarche d'observatoires photographique des paysages à part entière bien qu'elle ne dépende pas d'une maîtrise d'ouvrage publique. Le site Internet de Daniel Quesney par exemple montre un travail de reconduction réalisé sur un vaste territoire³. Pour Lyon, le photographe met à disposition 40 reconductions de cartes postales anciennes de la ville. Si l'on excepte l'absence de localisation et de commentaires techniques ou interprétatifs, ainsi que le caractère individuel de la démarche, ces reconductions significatives des évolutions de la ville font de ce travail l'équivalent de certains OPP pilotés par des institutions publiques.



Collectivité territoriale de Corse, DREAL

Un exemple d'utilisation et de reconduction d'images anciennes. Ici un panorama de Corte

2.2.4 - Noir et blanc ou couleur

L'utilisation du noir et blanc est dominante dans les OPP nationaux. Plus de la moitié d'entre eux ont été conçus à partir de photographies en noir et blanc prises par des photographes professionnels dans un parti-pris esthétique. Dans les OPP locaux, la couleur est la norme

[3] Ces travaux cités ici comme exemple pour illustrer la diversité des initiatives rencontrées ne sont cependant pas inclus dans l'inventaire.

(environ 90 %), conséquence possible de la généralisation des appareils photo numériques, et de la présence plus rare de photographes professionnels dans la mise en œuvre des OPP. Dans le cas de photos ou cartes postales anciennes en noir et blanc, sauf exceptions, les reconductions se font en couleur.

2.2.5 - Participatifs, ou pas

Sur la centaine d'observatoires recensés, une douzaine font de la participation du public un élément intrinsèque de méthode qui peut aller au-delà de la simple contribution sous forme de prise de vues. De plus, la participation des populations est, à des degrés divers, bien engagée dans les OPP en termes de valorisation par des animations ou des expositions.

Ainsi deux grands modes de participation du public peuvent être identifiés :

- en amont de la constitution de l'itinéraire

Le public est amené à prendre part au choix ou à l'alimentation des points de vue. Dans ce but sont organisés des ateliers (PNR de la Brenne), des concours photos (PNR des Ardennes), des recueils de photographies ou de cartes postales anciennes (Observatoire Homme Milieu Pyrénées-Haut-Videssos). Il est cependant plus rare que la sélection finale des points de vue associe directement les habitants (PNR des Alpilles ; Bassin de la Sélune).

L'Observatoire citoyen des paysages du Nord-Pas-de-Calais constitue une expérience singulière où la réalisation de l'OPP est conditionnée à la participation du public incité à créer lui-même les points de vue, à les reconduire, et à poster ses images via un site Internet qui constitue à terme l'OPP lui-même. La démarche est associée à la réalisation de l'atlas des paysages.

De manière similaire, la plateforme Internet POPP Breizh qui regroupe différents OPP bretons propose également une participation du public incité, via une rubrique « Participez », à poster des photographies de paysages et leurs reconductions.

Ces deux plateformes de participation sont encore à l'état d'ébauche (2 photos sur le site de la Dreal Nord-Pas-de-Calais ; aucune sur la plateforme bretonne).

L'Observatoire participatif des collégiens girondins (LGV Tours Bordeaux) est une autre expérience originale. La participation des enfants est l'objet même de la réalisation de l'OPP... Dans le cadre de la construction d'une ligne à grande vitesse en Gironde et d'un « parcours éducation à l'environnement et au développement durable » mis en place par le Département, deux classes de 5^e ont, avec leurs enseignants et une agence de paysage, réalisé un OPP qu'ils ont fait vivre et valorisé.

- en aval de la constitution de l'OPP

Les missions de sensibilisation des PNR et des CAUE encouragent ces structures à utiliser leur OPP dans ce but. Ces opérations de sensibilisation permettent de faire participer activement le public qui, par le biais de consultations lors d'expositions ou d'animations, peut ainsi réagir aux évolutions paysagères mises en évidence ou, dans quelques cas plus rares, participer au choix de points de vue complémentaires ou encore à des rephotographies (PNR de la Brenne, PNR du Hainaut). Cette sollicitation du public est une des nombreuses manières de sensibiliser les populations au paysage et à ses enjeux tout en valorisant l'outil OPP.

Observatoire des paysages

Une première série de photos a été prise lors de la première sortie, le vendredi 19 novembre 2013. Une deuxième série à été réalisée en mai 2014. Et une deuxième série à été prise avec une autre classe, le 28 mai 2015. Ces photos témoignent donc des évolutions que les élèves ont retracé en rouge sur les panoramiques.

PHOTOGRAPHIES RECONDUITES

Chemin de Seignan (vue sur la Groupe)

Panoramique de 5 photos au 34 mm - 14/11/13



34 mm - 08/04/14



34 mm - 28/05/15



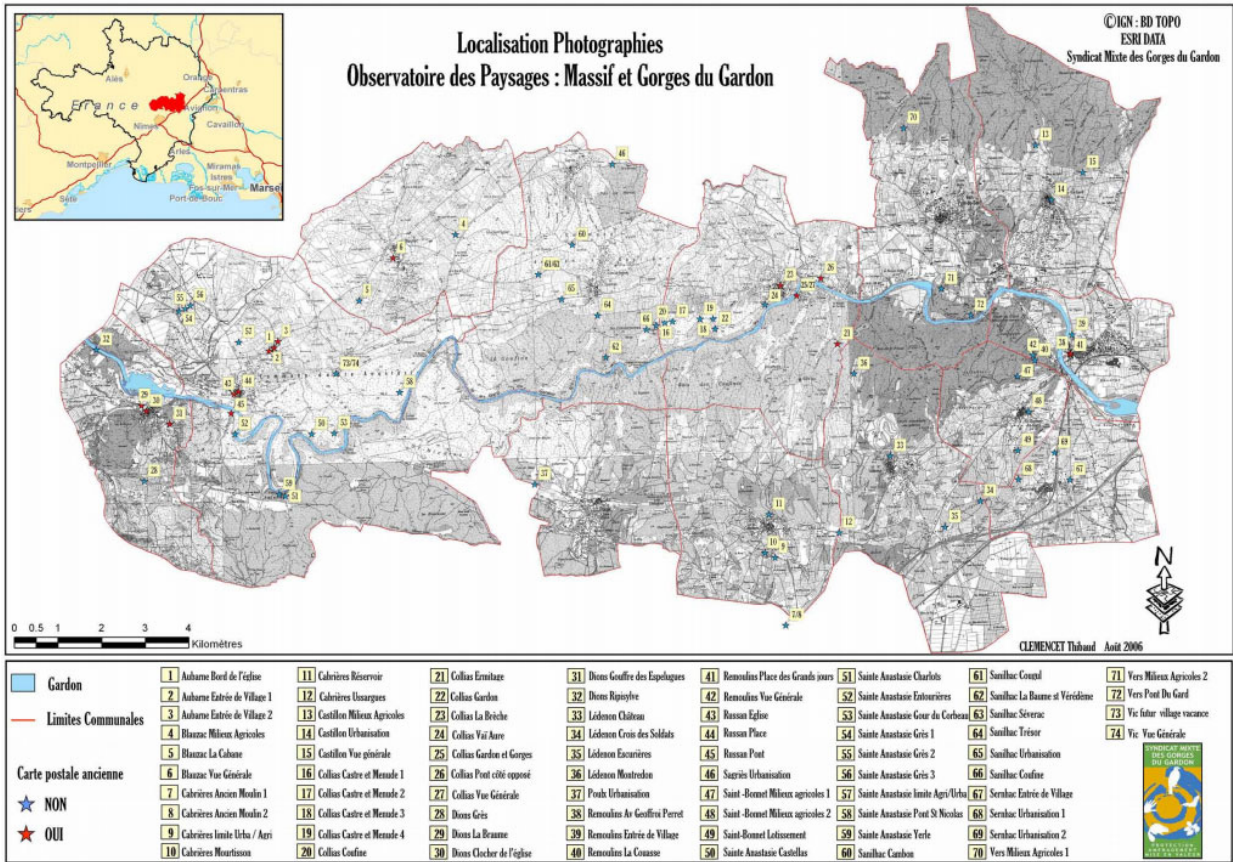
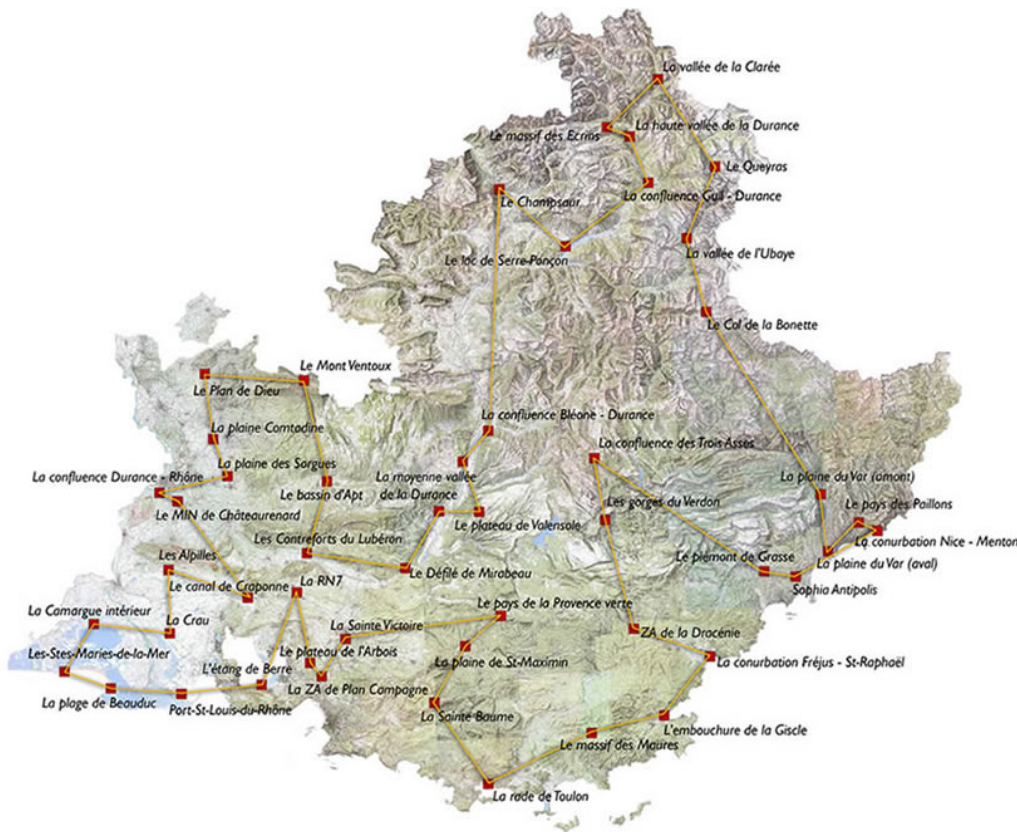
Chemin de Seignan (vue sur une friche et sur l'autoroute)

Panoramique de 5 photos au 34 mm - 14/11/13

Observatoire participatif des collégiens girondins (LGV Tours Bordeaux)

2.2.6 - Des terrains d'observation de dimensions variées

Le recensement met en évidence une grande diversité des superficies des territoires observés par les OPP. Ils rendent ainsi compte des évolutions paysagères d'espaces très différents comme un chantier urbain (hôpital de Chambéry), une commune rurale (Ergué-Gabéric), un ENS (Forêt de Saou) ou l'emblème d'un grand site (le Pont du Gard), un « pays » (Pays de Bruche - Mossich - Piémont), un linéaire (Nationale 7 ou GR2013), un parc naturel (Vosges du nord), une agglomération (Nîmes), un département (Savoie), une région (PACA)... Il apparaît logique que cette diversité spatiale, et les différents regards qu'elle induit, implique des modes de mise en place, de suivi, d'animation, et donc d'OPP différents. Pourtant, ce facteur est rarement présenté comme déterminant.



Une illustration de la diversité des territoires couverts et des densités de points de vue : L'OPP de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et celui du Massif et Gorges du Verdon.

2.3 - Observatoires en ligne : en attente de maturité

Moins d'un cinquième des observatoires sont visibles de manière complète sur Internet. C'est peu, et c'est dommage car les travaux réalisés ne disposent ainsi que d'une possibilité de consultation limitée, tant pour le grand public que pour les spécialistes.

Même pour des initiatives qui ne sont pas destinées à se prolonger, les reconductions passées pourraient en suggérer de nouvelles, et un observatoire aujourd'hui fermé ou en sommeil peut être à l'origine d'un prolongement ou d'un renouvellement suscité par des résultats initiaux publiés et accessibles. Ainsi « l'Observatoire photographique sur l'évolution des paysages autour du passage de l'autoroute A28 dans le département de l'Orne » qui comprend 211 vues initiales et 69 reconductions n'est visible que dans les locaux des Archives du département. D'autres fois (LGV Bretagne-Pays-de-Loire ou Communauté de communes de la vallée de l'Hérault par exemple), l'accès par Internet n'est que partiel (c'est le cas d'une quinzaine d'observatoires), on accède alors à des exemples plus ou moins nombreux qui accompagnent la plupart du temps une présentation du projet.

Que les OPP soient présentés sur Internet et donc accessibles au plus grand nombre de manière complète ou partielle (simple présentation du travail réalisé ou du projet sans visualisation des résultats dans environ 25 cas), les techniques, les styles de présentations eux-mêmes sont assez différents. Les modes de publication ne semblent pas toujours être le reflet de choix réellement assumés mais plutôt de contraintes techniques plus ou moins maîtrisées. La consultation peut s'effectuer via des documents pdf téléchargeables plus ou moins exhaustifs, ou des présentations Internet (html) utilisant des moyens variés. Cette diversité, à la fois éditoriale et technique, concerne tous les aspects : accès aux textes, aux photos, visualisation.



Photos de la Communauté de communes de l'Hérault accessibles uniquement sur le site du photographe, Geoffroy Mathieu

2.3.1 - Les mentions méthodologiques

Discours sur le paysage et projet artistique, un observatoire photographique se passe difficilement d'une présentation. Là encore les pratiques rencontrées sont diversifiées. Pour la plupart, le contexte méthodologique est évoqué et le plus souvent il est assez détaillé. Et comme la notion d'OPP n'est pas univoque, pouvoir consulter une note de présentation

avant d'arriver sur une carte ou une liste, ou un module de comparaison de photos est appréciable.

On suppose que ces introductions ne sont pas toujours faciles à intégrer au système de visualisation, ce que trahissent par exemple les différences graphiques ou de support (par exemple présentations en pdf, voire en PowerPoint, séparées d'une visualisation des photos html). Pour ce qui est de l'accompagnement des photos elles-mêmes, les informations techniques (localisation, date...) sont souvent présentes, bien que d'une précision inégale.

2.3.2 - De la carte aux photos

L'accès par carte (présent dans 17 cas) peut être statique (présence des points mais sans lien vers les documents), afficher une vignette et/ou un titre cliquables, ouvrir directement une page mise en forme, ou plus simplement une fenêtre de visualisation de la photo ou de la série concernant le point de vue.

Le fond cartographique peut-être topographique ou issu de photos aériennes. Il peut aussi représenter les contours d'entités paysagères. Il semble que les techniques utilisées peinent parfois à suivre le rythme des évolutions d'Internet. Une difficulté qui touche également certains outils mis en place par le Ministère comme Carmen.

2.3.3 - Des filtrages thématiques de toutes sortes

En l'absence aujourd'hui encore d'un vocabulaire partagé⁴ spécifique pour décrire les paysages et leurs évolutions, les accès thématiques utilisés par les OPP⁵ appartiennent aux registres les plus variés, du moins lorsqu'il s'agit d'observatoires à vocation généraliste, l'exercice étant bien sûr moins libre pour les observatoires ciblés. Les types d'occupation du sol, parfois repris des nomenclatures de la base Corine Land Cover, y prennent une place assez importante. Mais on trouve aussi des thématiques bien plus générales. Dans l'Aude, les thèmes se limitent à Paysage, Urbanisme, Environnement. Dans le PNR des Alpilles les distinctions se fondent sur des « types d'espaces » et des « enjeux ». Les premiers mêlent à quelques grands types paysagers (urbain, périurbain, rural), des appréciations dynamiques (« Espaces en mutation ») ou dont la représentation est -ou doit être?- valorisée (« Paysages emblématiques »). Les enjeux sont proposés via une liste de 25 éléments paysagers tels que « centre village », « chemin », « équipements et sites touristiques »... qui permettent de filtrer les points de vue.

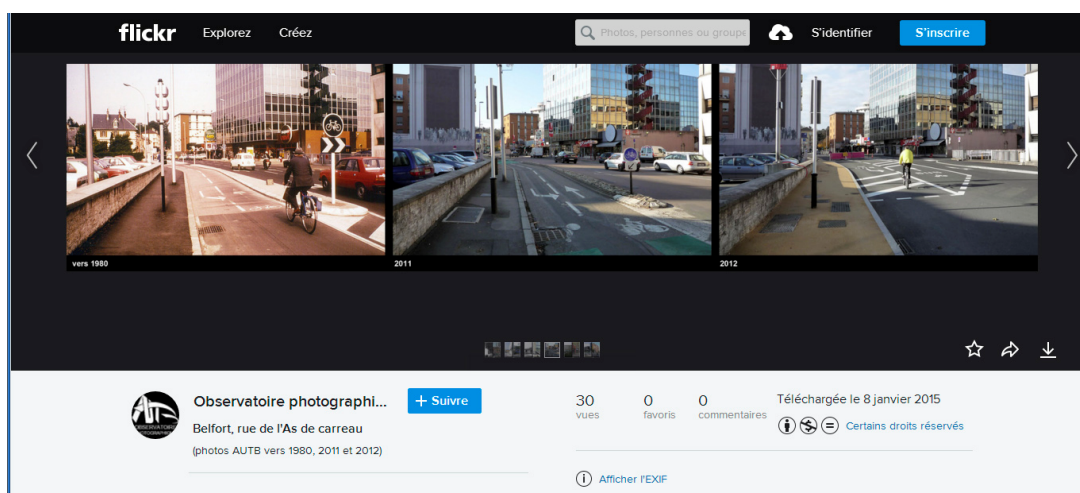
Le lecteur ne sait pas si les termes choisis résultent de préoccupations exprimées en comité de pilotage avant les prises de vues ou si les thèmes sont issus d'une description postérieure. On trouve aussi dans certains observatoires participatifs des typologies appréciatives telles que « Paysages que vous préférez » ou « que vous n'aimez pas trop » (Observatoire des paysages d'Ergué-Gabéric), « que je souhaite conserver » ou « qui me fait honte » (PNR de la Brenne).

⁴ Le Ministère a initié avec un groupe de travail une réflexion sur la constitution éventuelle d'un « thésaurus » pour la description des paysages et de leurs évolutions dans le cadre de l'OPNP.

⁵ Aucun des OPP en ligne ne fait référence explicitement à des vocabulaires ou lexiques existants dans le domaine.

2.3.4 - Une conciliation difficile entre le rythme des OPP et celui de l'Internet

Prévus pour le long terme, les observatoires s'accommodent mal des nombreux et importants changements qui se sont produits dans les technologies de l'Internet depuis le début des années 2010 : nouveaux écrans, nouveaux langages informatiques, nouveaux systèmes frappent d'obsolescence nombre de sites dans tous les domaines. A cet égard, les OPP en ligne cumulent les difficultés : cartographie interactive et qualité visuelle de l'affichage des photos, accès pratiques et rapides à des documents parfois lourds. La mise en ligne d'un OPP exige des moyens techniques relativement importants et renouvelés, le tout dans un environnement encore peu standardisé... Très peu d'observatoires s'en sortent sans problème sur au moins un de ces aspects. Les présentations sous formes de documents téléchargeables et imprimables (pdf), malgré les contraintes qui leurs sont propres, s'avèrent dans certains cas un moyen d'assurer la pérennité des travaux.

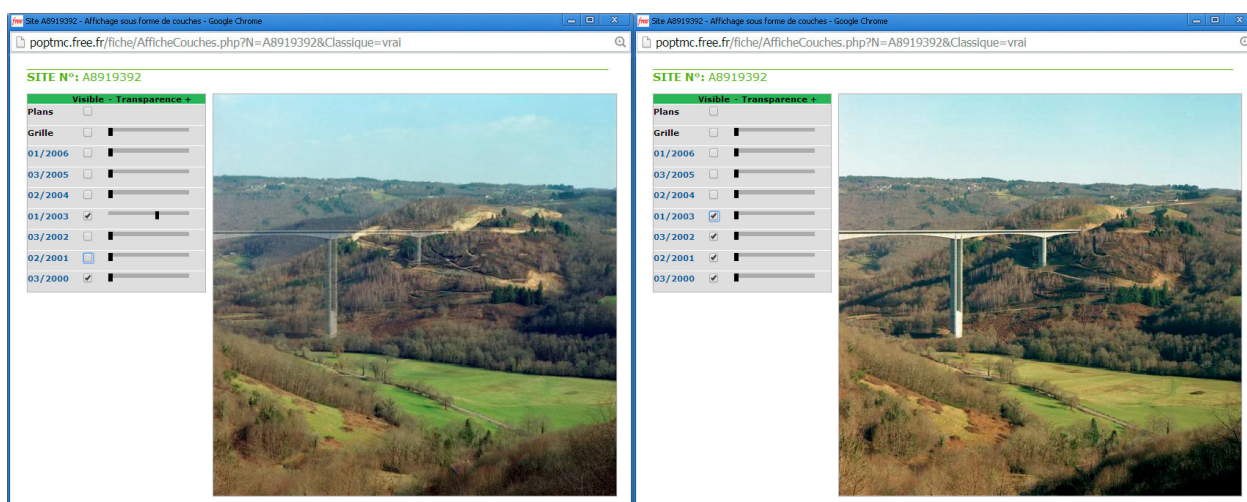


Territoire de Belfort : utilisation originale du site de dépôt de photos Flickr pour la présentation des photos de l'observatoire... Couplé à un pdf de présentation et d'exemples, le recours à une plateforme populaire utilisée par des millions de photographes est sans doute, dans l'attente de services plus adaptés, un gage de pérennité et de qualité pour un coût minime.

2.3.5 - Les photos d'une même série pas toujours comparables

Lorsqu'ils sont présents, les modules de visualisation ne permettent pas toujours de comparer les prises de vues à des dates différentes. Et lorsque la comparaison est possible, le choix des photos à comparer n'est pas toujours libre. Bien souvent la photo initiale est fixe et doit être comparée avec les vues suivantes qui s'affichent une par une à côté (cette limite est également présente aujourd'hui sur Terra, s'agissant des itinéraires constitutifs de l'OPNP). L'observatoire de la Corse est un des rares qui permet de choisir librement les photos à juxtaposer, une fonctionnalité d'autant plus appréciable lorsque les OPP, comme c'est le cas ici, reconduisent plusieurs fois des photos anciennes.

Un autre parti pris, moins fréquent, consiste à superposer les photos avec un effet de fondu enchaîné comme cela a été fait pour les Alpilles, voire avec une transparence réglable à volonté telle qu'elle est efficacement proposée par l'Observatoire photographique des territoires du Massif central.



« Photos en couches » superposées avec curseurs de réglage de la transparence (Observatoire photographique des territoires du Massif central)

2.4 - La référence à la méthode nationale

La plupart des observatoires évoquent la méthode de l'observatoire photographique du paysage publiée par le Ministère. Mais, que ce soit au travers les déclarations d'intention des structures porteuses ou par l'étude des résultats publiés, les distances prises ou non par rapport à cette méthode ne sont pas toujours clairement identifiables.

Les disparités déjà relevées au sein des observatoires nationaux (OPNP) sont bien sûr plus flagrantes parmi les observatoires locaux, car si les OPNP se distinguent par une méthode bien définie, une présentation homogène sur Terra, une ancienneté souvent plus grande, leur diversité est également importante. Par principe, les OPNP, parce que leurs points de vue sont « *construits sur les structures paysagères*⁶ » afin de « *traquer les signes qui permettent de lire les évolutions du paysage*⁷ » devraient être généralistes et *a contrario*, comme on l'a vu, beaucoup d'observatoires locaux sont ciblés sur un élément, un objectif temporel, spatial ou thématique.

Le resserrement des objectifs des OPP sur un objet ou une étude particuliers n'interdit pas en soi l'application de la méthode nationale mais dans bien des cas pousse à l'adapter. En particulier, plus un observatoire privilégie les lieux où des évolutions sont attendues, plus la « rencontre » entre projet de territoire et projet artistique semble peu probable ou nécessaire : le cadrage qui permet de suivre la cicatrisation d'un remblai ne demande pas de s'imprégner des structures paysagères. D'un autre côté, le service rendu au projet de paysage par le suivi d'événements attendus, comme la construction d'une voie LGV ou la reconstitution d'une lande ou d'un boisement est important et utile, pour les décideurs comme pour le grand public.

A l'opposé, des initiatives originales, plutôt portées par des photographes et peu influencées par d'autres intervenants, ont donné naissance à des observatoires d'un grand intérêt documentaire et artistique et ne sont pas dénuées de réflexion paysagère. L'observatoire GR2013 (Geoffroy Mathieu) le long d'un parcours de grande randonnée en est un bon exemple. Plusieurs travaux de Daniel Quesnay vont aussi dans ce sens.

⁶ Méthode de l'Observatoire photographique du paysage, page 7.

⁷ Idem

Dès lors qu'un comité de pilotage est mis en place, qu'un photographe est mandaté et qu'un certain nombre de règles techniques sont respectées (reconductions, documentation, archivage...), on peut considérer que la méthode nationale semble appliquée pour l'essentiel. L'intérêt de l'observatoire n'est pas pour autant à remettre en cause dans les autres cas.



Bruche
Mossig
Piémont

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU
PAYSAGE

ACCUEIL OBSERVATOIRE BRUCHE MOSSIG PIEMONT

Pays de Piémont

COMMUNE : DAMBACH-LA-VILLE
LIEU-DIT : PLATEFORME D'ACT.

N 48.32199 - E 7.4589

THEMATIQUE DE LA PHOTO:
Aménagement péri-urbain à Dambach

DESCRIPTION DE LA ZONE DE PRISE DE VUE:
Vue sur les terres agricoles destinées à une ZA

PROBLÉMATIQUE:
Intégration paysagère du site

2008 - 11 janvier CLICHÉ PIE/027



2010 - 12 février CLICHÉ PIE/301



2012 - 24 février CLICHÉ PIE/402



Observatoire photographique du paysage Bruche - Mossig - Piémont. Entre la première photo prise en 2008 et celle de 2012, il ne s'est presque rien passé. Est-ce l'effet de la crise qui a empêché les transformations attendues d'apparaître sur cette « vue sur des terres agricoles destinées à une ZA » ?

2.4.1 - Contributeurs et comités

La constitution et le mode de fonctionnement des comités de pilotage sont rarement renseignés dans les présentations des OPP. Lorsque les comités existent, leur fonctionnement, toujours établi lors de la mise en place, ne semble pas toujours se prolonger pour accompagner les phases de reconduction ou de valorisation. Cette tendance a été également constatée dans l'étude réalisée sur les observatoires des PNR⁸. Élément important de la méthode nationale, cet aspect mériterait une enquête approfondie.

⁸ Anne Bradignans, Étude sur les observatoires photographiques du paysage dans les parcs naturels régionaux, Fédération des parcs naturels régionaux de France, 2015.

Pour ce qui est de la constitution des comités et de leur rôle dans la production, l'influence de certains spécialistes se fait sentir tant dans les photos elles-mêmes que dans les commentaires. Selon les cas, les résultats prennent une coloration plutôt architecturale, écologique, paysagiste, agronomique, géographique, esthétique, etc. Cela semble parfois orienter la représentativité, les échelles d'intervention, et les termes employés révèlent la spécialité des auteurs : importance des matériaux de construction pour les uns, du type de plantes pour d'autres, accent mis sur les structures ou sur les dynamiques... Contrairement aux photographes dont les noms apparaissent souvent, la plupart des textes ne sont quant à eux non signés. On ne sait qui s'exprime ni à quel titre, alors que les contenus ne sont pas neutres...

La présence d'universitaires, voire le portage des initiatives par de structures de recherche ou des laboratoires (Bretagne, Bassin de la Sélune, Val de Garonne, Vicdessos...) permet en général de mieux identifier les auteurs, tout en donnant une assise particulière aux observatoires : inscription dans des projets plus vastes, essais de diversification des modes de valorisation.


Phare Beauduc Imprimer

Site **Photos** **Commentaires**

Thématique **Surfaces en eau / Cours et voies d'eau** Code du site **SUD-EST 13 PNRC**


Adresse postale		Description du site
Adresse	Salin de Giraud	
Commune	Arles	<p>Cette photo montre le phare de Beauduc visible sur la droite, et la mer méditerranéenne à gauche. La digue de Véran a longtemps permis l'accès au phare de Beauduc. Avec l'élévation du niveau de la mer, une plage de sable qui était encore présente il y a 20 ans a disparu. L'état de la digue, agressée chaque année de plus en plus par les « coups de mer » pose ici la question de la gestion du trait de côte. En effet, les surcotes marines d'un mètre et plus ne sont plus rares. Quelle défense doit-on mettre en place pour faire face à ce problème sans mettre en danger les biens et les personnes? Il faut anticiper sur un phénomène qui ne va pas s'affaiblir dans les années à venir. Les coûts de réparation annuels d'un tel ouvrage sont très importants, estimés à près de 500000€ en 2010. Avec la poursuite des projets d'acquisition de terrains des salins par le Conservatoire du Littoral, la question d'une gestion mieux adaptée au développement durable, moins lourde en termes de financements publics, se pose. Le village de Salin de Giraud est distant de plusieurs kilomètres, mais surtout séparé de l'étang de Beauduc par plusieurs endiguements, dont celui de la digue à la mer.</p>
Coordonnées		
Coord. X	828958	
Coord. Y	6252496	
Altitude	-1	
Territoire	PNRC	Enjeux
Unité paysagère		
Mots clés	littoral, digue, sansouire, phare, anciens salins	

Le Phare de Beauduc en 2011 16-08-2011



[+ d'infos](#)

Phare de Beauduc, en 2009 22-04-2009



[+ d'infos](#)

Observatoire des paysages du PNR de Camargue. La séparation claire entre description et enjeux et la présence d'une signature au bas du texte, tels qu'ils apparaissent ici, sont assez exceptionnels.

2.4.2 - Nombre de points de vue

Alors que les territoires couverts par les OPP apparaissent extrêmement divers, notamment en termes de dimensions, le nombre de points de vue ne s'éloigne que modérément de celui préconisé par la méthode nationale qui, par réalisme et au vu des moyens généralement donnés aux observatoires, restreint ce nombre à 40. Près de 40 % des OPP retiennent ainsi entre 40 et 60 points de vue.

Environ 15 % des OPP disposent de moins de 40 points de vue, notamment quand il s'agit d'espaces peu étendus (25 pour le grand site du pont du Gard). Quelques uns s'éloignent radicalement de la norme avec moins de 10 points de vue (Terre de granite, Abords de la

TGV en Gironde, Observatoire citoyen Nord-Pas-de-Calais), sans pour autant que l'on puisse déterminer les raisons de ce faible investissement.

Les 45 % restants dépassent la norme, soit modérément (60 pour la LGV Le Mans-Nantes, pour le PNR du Golfe du Morbihan et le Grand site de Saint-Guilhem le Désert ; 100 pour le PNR des Vosges du Nord...), soit de manière plus nette (une dizaine d'OPP dépassent les 100 points de vue), sans que la raison ne soit toujours connue.

2.4.3 - Photographes et projet artistique

Les documents qui présentent les OPP donnent en général peu d'indications sur le recours à un photographe professionnel pour les prises de vue initiales. Le photographe n'est cité comme partenaire à part entière que pour une dizaine d'observatoires locaux. L'aspect artistique de la démarche photographique prônée par la méthode nationale « un itinéraire est la rencontre entre un projet de territoire porté par un maître d'ouvrage public et le projet artistique d'un photographe » n'est ainsi que rarement revendiquée. Cependant, certains OPP montrent, sans vraiment mettre en avant cet aspect méthodologique, une attention à faire intervenir des photographes impliqués dans une démarche artistique « autour » du paysage. C'est le cas par exemple de l'OPP de la forêt de Saou confié au photographe Guillaume Bonnel ou encore du Paysage littoral vu depuis la mer en Région PACA confié au photographe Jean Blevisi.



A gauche, Guillaume Bonnel, OPP de la forêt de Saou, à droite, Jean Belvisi, OPPAmers : deux observatoires dont les présentations méthodologiques ne font pas mention du projet artistique.

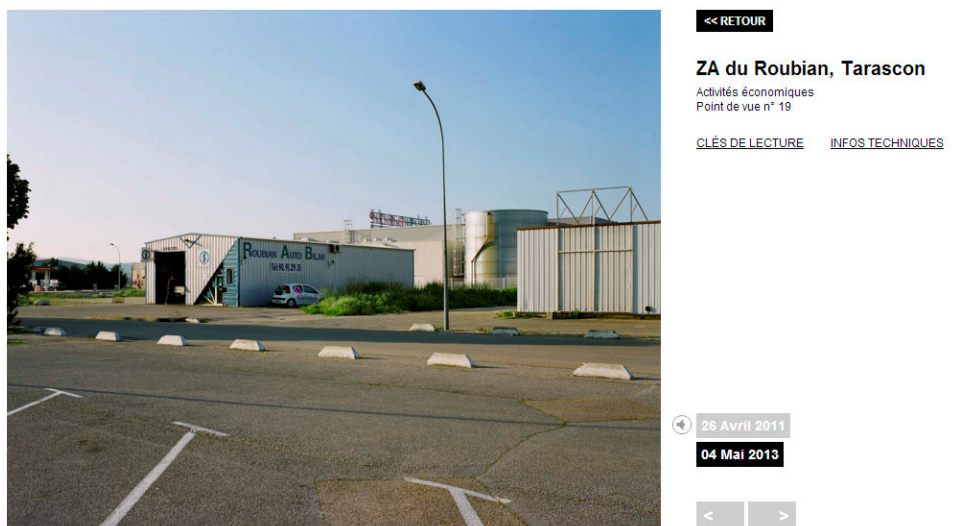
Parfois le photographe professionnel peut être mandaté uniquement comme technicien pour reconduire des points de vue déjà définis (Lubéron), ou pour assurer un soutien dans les démarches participatives (Brenne).

2.4.4 - Cadrages et reconductions

Quels que soient les opérateurs, les cadrages s'écartent assez peu d'un certain nombre de conventions tacites ou explicites de la photo de paysage : pas de gros plan venant s'interposer dans le champ ; les focales très longues ou très courtes ne semblent guère utilisées même si on rencontre, en milieu urbain quelques photos qui couvrent un champ assez étroit ; et depuis quelques belvédères des vues qui semblent presque aériennes.

Il existe des points de vue, urbains surtout, aux limites de la définition d'un paysage,

notamment lorsque les éléments bâtis ou l'aménagement de l'espace public produisent une ambiance qui semble déconnectée du socle naturel. Cela peut être un parti pris ou un choix logique dans le cadre d'un observatoire ciblé, mais au risque de confondre le paysage avec les éléments individuels qui le constituent.



Ambiance de zone d'activité à Tarascon. (PNR des Alpilles).

Le photographe semble avoir volontairement exclu du champ visuel ce qui pourrait faire paysage.

On remarque aussi une relative absence des vues prises depuis des belvédères, qui sont pourtant des lieux privilégiés et partagés d'observation du paysage. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que le belvédère est à la fois point de vue et angle, qui impose presque un cadrage, ce qui est susceptible d'aller à l'encontre du choix d'un photographe.

C'est sans doute aussi le respect de la tradition photographique qui fait que très peu de photos sont présentées sous forme de panoramas réalisés par montage, une pratique néanmoins très courante dans les atlas et autres études de paysages, et que l'observatoire du PNR du Gâtinais est un des rares à avoir utilisée.

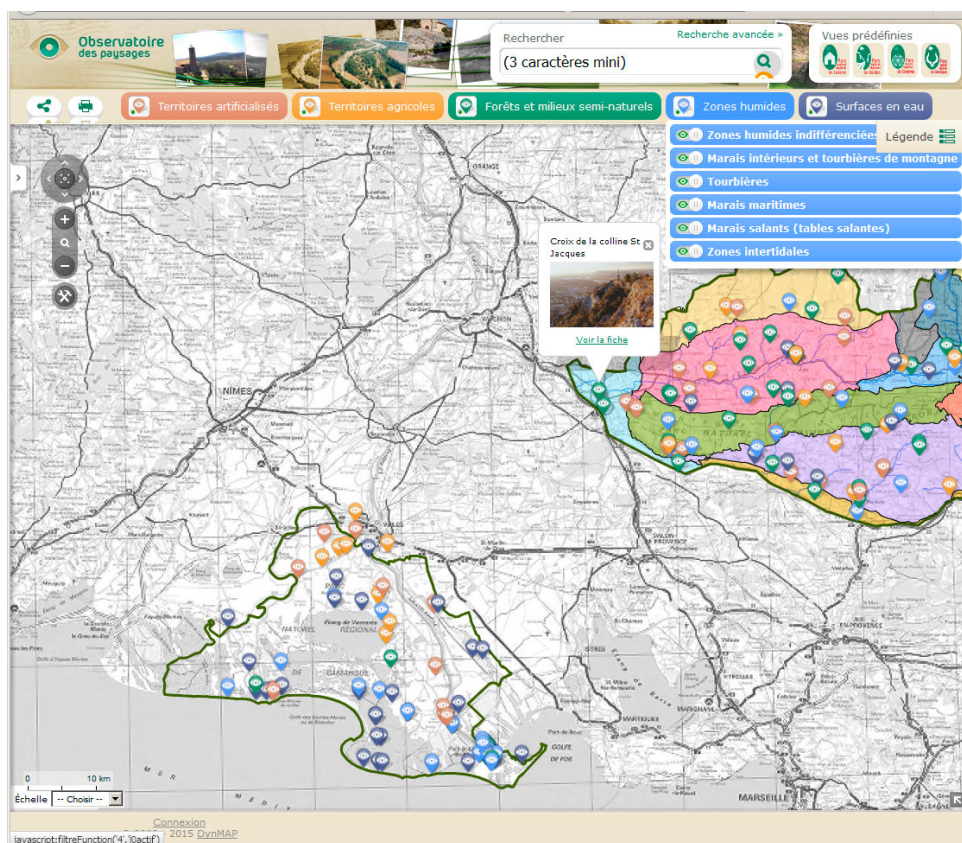
Quant aux fréquences des reconductions, toutes les possibilités se rencontrent, depuis les prises de vues qui mettent en valeur des différences météorologiques à quelques jours d'intervalle jusqu'aux observatoires qui se limitent à une reconduction unique de photos anciennes. Quelques sites prennent le soin de tenir compte à la fois des changements saisonniers -quatre photos la même année- et des dynamiques paysagères -en reconduisant ces vues saisonnières plusieurs années plus tard.

Mais pour les cas les plus courants, les pas de temps varient entre 1 et 5 ans, et hormis pour les observatoires ciblés, les fréquences les plus rapprochées semblent rarement justifiées *a posteriori*.

2.4.5 - Lien avec les unités paysagères

En plus des classements thématiques ou par familles de paysages, quelques observatoires proposent des accès par « unités paysagères », une entrée certes préconisée par la méthode nationale mais qui demande d'être familier de ce concept utilisé dans divers documents (atlas et plans de paysages, SCoT, chartes de PNR...), mais dont les contours et les définitions sont parfois différents d'un document à l'autre sur un même territoire. Sur ce

point de méthode, les observatoires témoignent de cette difficulté qui leur est propre de devoir concilier ce qui peut s'apparenter à un échantillonnage représentatif (bien que le terme lui-même ne soit pas employé) et une démarche artistique qui n'a pas forcément vocation à s'y contraindre.



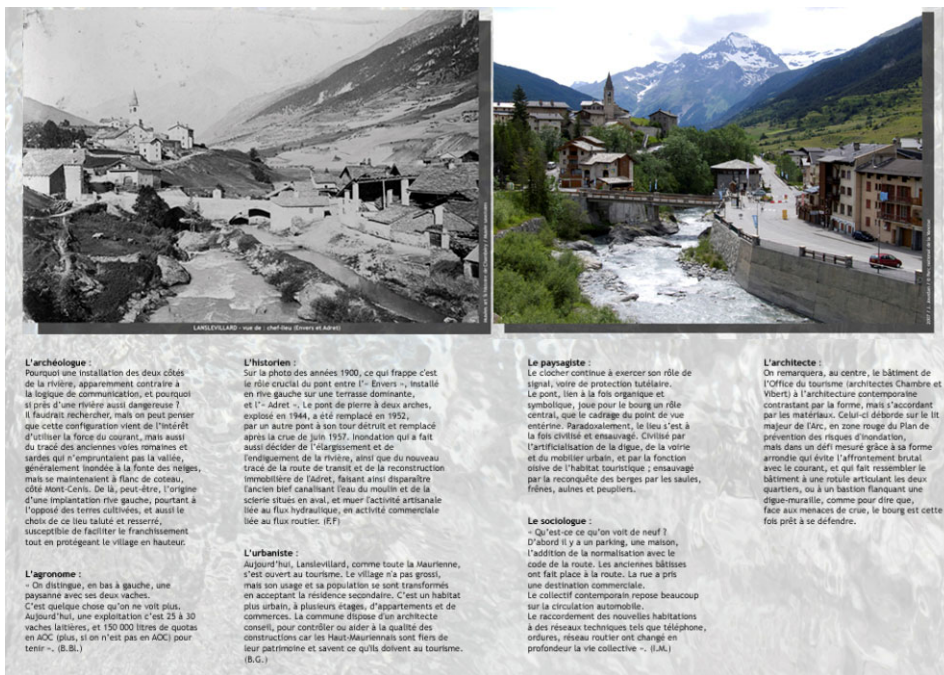
Accès cartographique des observatoires des PNR de Camargue et du Lubéron.

Les aplats (pour le Lubéron uniquement) distinguent les unités de paysage et la couleur des points de vue indique à quel grand thème ils appartiennent parmi « Territoires artificialisés », « Territoires agricoles », « Forêts et milieux semi-naturels », « Zones humides », « Surfaces en eau ». Un filtrage par thèmes ou sous-thèmes issus de la nomenclature Corine Land Cover est prévu (qui ne fonctionnait pas lorsque nous l'avons testé). Un clic sur un repère ouvre une vignette qui porte un lien vers la page de présentation du point de vue et les photos.

2.4.6 - Utilisation et valorisation

La description ou l'interprétation à travers des commentaires rédigés n'a été relevée que sur une trentaine d'observatoires. Et lorsqu'elle est présente, elle peut prendre les directions les plus variées. Discours militants sur les formes urbaines ici, rigueur et précision de la description paysagère ailleurs, récits plus libres parfois. Dans certains cas, plusieurs auteurs appartenant à des disciplines différentes sont amenés à confronter leurs points de vue.

Les commentaires peuvent être accompagnés d'appréciations quantitatives ou du relevé de présence de certains éléments sous forme de tableaux (POPP-Breizh, A89, N7), de graphiques d'interprétation (Haut-Videssos, ENS de Poitou-Charente), ou de calques (Nîmes Métropole, LGV Gironde), voire d'analyse par plans visuels (A89).



L'archéologue :

Pourquoi une installation des deux côtés de la rivière, apparemment contraire à la logique de communication, et pourquoi si près d'une rivière aussi dangereuse ? Il faudrait rechercher, mais on peut penser que cette configuration vient de l'intérêt d'utiliser la force du courant, mais aussi du tracé des anciennes voies romaines et sardes qui s'empruntaient pas la vallée, généralement inondée à la fonte des neiges, mais se maintenaient à flanc de coteau, côté Mont Cervin. De là, peut-être, l'origine d'une implantation rive gauche, pourtant à l'opposé des terres cultivées, et aussi le choix de ce lieu isolé et resserré, susceptible de faciliter le franchissement tout en protégeant le village en hauteur.

L'agronome :

- On distingue, en bas à gauche, une paysanne avec ses deux vaches. C'est quelque chose qu'on ne voit plus. Aujourd'hui, une exploitation c'est 23 à 30 vaches laitières, et 150 000 litres de quotas en AOC (plus, si on n'est pas en AOC pour tenir... (B.S.)

L'historien :

Sur la photo des années 1900, ce qui frappe c'est le rôle crucial du pont entre l'« Evrens », installé en rive gauche sur une terrasse dominante, et l'« Adret ». Le pont de pierre à deux arches, explosé en 1944, a été remplacé en 1952, par un autre pont à son tour détruit et remplacé après la crue de juin 1937. Inondation qui a fait aussi décider de l'élargissement et de l'endiguement de la rivière, ainsi que du nouveau tracé de la route de transit et de la reconstruction immobilière de l'Adret, faisant ainsi disparaître l'ancien bief canalisant l'eau du moulin et de la scierie situés en aval, et muet l'activité artisanale liée au flux hydraulique, en activité commerciale liée au flux routier. (R.F.)

L'urbaniste :

Aujourd'hui, Lanslevillard, comme toute la Maurienne, s'est ouvert au tourisme. Le village n'a pas grossi, mais son usage et sa population se sont transformés en acceptant la résidence secondaire. C'est un habitat plus urbain, à plusieurs étages, d'appartements et de commerces. La commune dispose d'un architecte conseil, pour contrôler ou aider à la qualité des constructions car les Haut-Savoisins sont fiers de leur patrimoine et savent ce qu'ils doivent au tourisme. (B.C.)

Le paysagiste :

Le clocher continue à exercer son rôle de signal, voire de protection tutélaire. Le pont, lien à la fois organique et symbolique, joue pour le bourg un rôle central, que le cadrage du point de vue entoure. Paradoxalement, le lieu s'est à la fois civilisé et ensauvagé. Civilisé par l'artificialisation de la digue, de la voirie et du mobilier urbain, et par la fonction olivie de l'habitat touristique ; ensauvagé par la reconquête des berges par les saules, frênes, aulnes et peupliers.

Le sociologue :

- Qu'est-ce ce qu'on voit de neuf ? D'abord il y a un parking, une maison, l'addition de la normalisation avec le code de la route. Les anciennes bâtisses ont fait place à la route. La rue a pris une destination commerciale. Le collectif contemporain repose beaucoup sur la circulation automobile. Le raccordement des nouvelles habitations à des réseaux techniques tels que téléphone, ordures, réseau routier ont changé en profondeur la vie collective... (J.L.)

L'architecte :

On remarquera, au centre, le bâtiment de l'Office du tourisme (architectes Chambre et Viberti) à l'architecture contemporaine contrastant par la forme, mais s'accordant par les matériaux. Celui-ci déborde sur le lit majeur de l'Arc, en zone rouge du Plan de prévention des risques d'inondation, mais dans un défi mesuré grâce à sa forme arrondie qui évite l'affrontement brutal avec le courant, et qui fait ressembler le bâtiment à une rotule articuluant les deux quartiers, ou à un bastion flanquant une digue-muraille, comme pour dire que, face aux menaces de crue, le bourg est cette fois prêt à se défendre.

Dans le cadre d'une exposition réalisée par le parc national de la Vanoise et le CAUE de Savoie, des couples de photos sont commentées par différents spécialistes. En complément d'autres moyens, la mise en ligne de ces contributions fait aujourd'hui partie des différents modes de présentation du corpus de l'Observatoire photographique des paysages de Vanoise.

Outils de compréhension de l'évolution des paysages et vecteurs de représentations, les OPP sont aussi présentés comme des instruments d'aide à la décision pour l'élaboration de PLU (PNR du Gâtinais français) ou de suivi et d'évaluation des Scot (Pays de Saint-Brieuc) ou des plans de paysage (PNR des Caps et marais d'Opale). Quand ils émanent d'institutions comme les PNR, les CAUE, les agglomérations, les grands sites, cet objectif est presque systématiquement énoncé.

Dans le cadre d'OPP ciblés sur un site ou un espace naturel, ils servent fréquemment au suivi et à l'évaluation de travaux (Site dunaire Gâvres Quiberon ou Littoral de Guidel-Ploemeur, Grand site de la Vallée de la Clarée...).

Le mode de valorisation prépondérant, réalisé par la majorité des observatoires, s'inscrit dans le champ classique de la sensibilisation des publics aux paysages. Les données (photographies et interprétations) sont valorisées par le montage d'expositions, l'édition de livrets ou de beaux livres, des activités pédagogiques, des conférences ou plus exceptionnellement par des interventions artistiques (PNR du Gâtinais).

Des présentations utilisant partiellement les fonds acquis par les observatoires constituent un type de valorisation qui permet de faire ressortir une thématique ciblée d'un OPP généraliste (les entrées de bourgs / observatoire pyrénéen des paysages ; livrets communaux / PNR du Gâtinais ; thématique régionale / Évolution des paysages en Bretagne).



Exposition réalisée à partir de l'OPP du parc transfrontalier du Hainaut

L'OPP est ici mis en valeur dans une action de sensibilisation qui inclut la participation de la population

3 - Vers des démarches de mutualisation

3.1 - Partage de moyens et portails

Encore peu nombreux, les regroupements géographiques (Camargue et Lubéron dans la région PACA ; parc national et parcs naturels régionaux pyrénéens ; Union régionale des CAUE du Languedoc-Roussillon) permettent d'approfondir les réflexions en amont et pendant la réalisation des observatoires et de mutualiser certains outils, notamment pour la présentation en ligne.

A l'instar des observatoires nationaux qui bénéficient d'un système partagé de consultation avec Terra, certains observatoires locaux se sont regroupés ou tirent profit d'opérations qui valorisent leurs productions. Ces exemples ne sont pas très nombreux et pas toujours aboutis mais méritent attention car ils ouvrent des pistes intéressantes : renforcement de la visibilité des OPP participants, approfondissement des réflexions, économies d'échelles.

En font partie le système de consultation partagé entre les PNR de Camargue et du Lubéron décrit plus haut, mais d'autres formes existent ou sont en projet.

L'Observatoire pyrénéen des paysages est un regroupement à la fois géographique (parc national des Pyrénées, PNR des Pyrénées catalanes et des Pyrénées ariégeoises) et

thématique avec pour but la valorisation des photos consacrées aux entrées de bourg de chacun des observatoires participant.

En Rhône-Alpes, le site de la Dreal présente une esquisse « d'observatoire des paysages » qui inclut un fonds photographique par unité paysagère ou par communes. Ce n'est pas un OPP (pas de reconduction) mais les caractéristiques en sont assez proches.

POPP-Breizh (Plateforme des observatoires photographiques du paysage de Bretagne, en phase de test fin 2015), outre son caractère participatif, projette de se constituer en portail des OPP de la région.

En complément, le site consacré à l'Évolution du paysage en Bretagne qui porte en sous-titre « Mise en valeur des observatoires photographiques » constitue un autre exemple d'initiative qui intègre la production des observatoires régionaux à un projet thématique plus large. Le site, à vocation pédagogique, classe les paysages en trois grands types qui sont ensuite présentés à travers divers articles et un accès aux documents multimédia.

POPP BREIZH
Plateforme des Observatoires Photographiques du Paysage de Bretagne

ACCUEIL PARTICIPEZ A PROPOS PORTEURS OPP FAQ

RECHERCHE

Paysage

Typologie de paysage :
- Tout -

Ensemble paysager :
- Tout -

Unité paysagère :
- Tout -

Localisation

Avancée

Recherche spatiale

Rechercher

24/05/2012 06/05/2013 30/04/2014 28/04/2015

ERE
PAYS DE SAINT-BRIEUC
CAUE
Bretagne Environnement
La POPP Breizh est cofinancée par l'Union européenne.

Popp Brezh : plateforme mutualisant différents OPP (CAUE, PNR, entreprise, communauté d'agglomération...)

3.2 - L'inclusion dans des démarches plus générales

L'initiative bretonne, qui met les documents photographiques reconduits en relation avec des documents d'autre nature (cartes, sons, textes, peintures...) peut être reliée à celle de la DREAL Rhône-Alpes où l'observatoire photographique est un élément d'un observatoire des paysages comprenant d'autres approches que la reconduction photographique.

A l'intérieur même des OPP généralistes peuvent également exister des initiatives ciblées ayant une certaine autonomie. L'OPP du PNR du Gâtinais présente ainsi un sous-ensemble consacré à un projet d'agroforesterie.

Enfin, quelques rares OPP sont en liens avec les atlas des paysages. Le projet avait été initié dans le Morvan dont l'observatoire photographique a été conçu en même temps que l'atlas en 2000, les reconductions ayant eu lieu en 2007. Plus timidement, l'Atlas des paysages de Loire-Atlantique comprend un itinéraire photographique mais pas de reconductions. Une réflexion a été menée dans le cadre de l'Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine mais sans déboucher pour le moment sur la mise en place d'un OPP. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le site de l'Atlas des paysages comprend un « Observatoire citoyen des paysages », à l'état d'ébauche.

4 - Conclusion

Au terme de ce recensement, la diversité des observatoires photographiques du paysage en France permet d'en esquisser une typologie reposant sur deux niveaux d'appréciation.

Le premier tient à la définition du paysage à laquelle se réfèrent les acteurs et fait apparaître deux tendances. L'une, majoritaire, s'attache aux structures paysagères, c'est-à-dire au paysage pris comme un tout, dans la lignée des itinéraires nationaux. Les observatoires qui s'y rattachent sont plus enclins à recourir à des photographes professionnels, à promouvoir un projet artistique, sans immédiatement valoriser ou utiliser des fonds photographiques produits.

L'autre tendance consiste à cibler des éléments particuliers du paysage ou des évolutions attendues. Le choix des points de vue est alors orienté par ces éléments ou ces attentes prédéfinis. La valorisation des photos est ici plus immédiate.

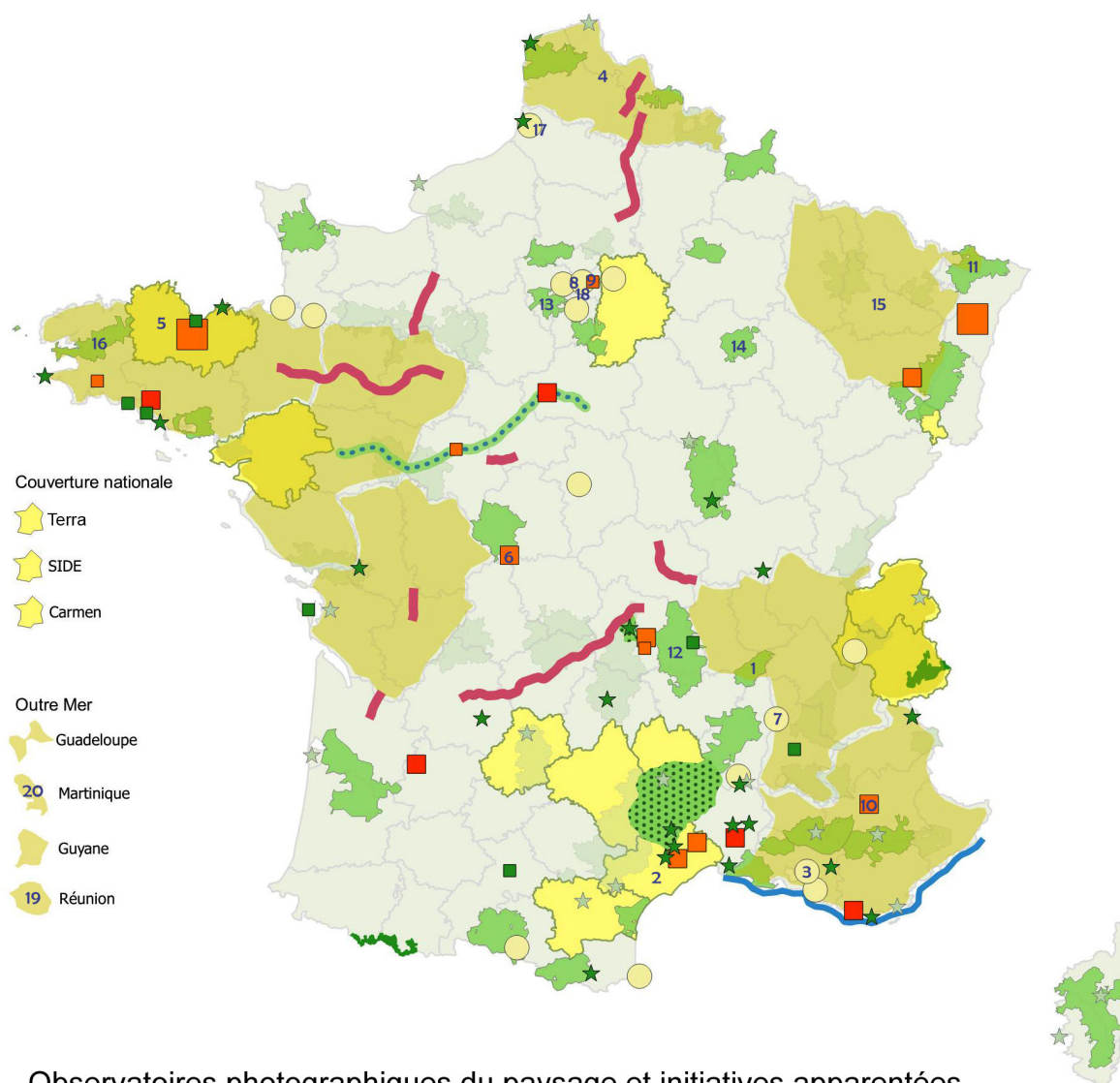
L'orientation vers l'une ou l'autre de ces deux tendances –et leur cohabitation éventuelle au sein d'un même observatoire– relève ainsi d'un positionnement différent vis-à-vis duquel il semble important que les acteurs des OPP se situent lors de la mise en place puis tout au long de la vie d'un observatoire.

Le deuxième critère de différenciation considère certaines pratiques, telles que la participation de la population ou des élus et la reconduction de photographies anciennes, dont l'adoption modifie aussi le positionnement des OPP. Bien que ces pratiques soient assez répandues, leur place à l'intérieur des observatoires, les difficultés qui y sont attachées restent peu documentées et gagneraient donc à faire l'objet de réflexions et d'échanges approfondis.

Sur un autre plan, l'inégale accessibilité des fonds photographiques fait ressortir des enjeux de diffusion, d'utilisation, de valorisation dont les aspects techniques et thématiques devraient sans doute être abordés sous l'angle de la mutualisation. Il semble en effet, au stade actuel, que des rapprochements entre OPP seraient fructueux, de la consultation sur

Internet à la reprise des photographies au profit de formes de valorisation variées, voire inattendues.

Cet état des lieux constitue ainsi une étape vers une meilleure connaissance des observatoires photographiques du paysage à l'échelle nationale, mais aussi une source d'interrogations auxquelles le site extranet ouvert par le Ministère aux différents acteurs ou utilisateurs des OPP permettra d'apporter un éclairage nouveau.



Observatoires photographiques du paysage et initiatives apparentées

- | | | | | | |
|----|---------------------------|---|-------------------------------------|---|--|
| 12 | Itinéraire de l'OPNP | ★ | Grand site (labellisé ou en projet) | ☆ | Grand site sans OPP |
| ■ | Commune | ■ | Espace naturel protégé | ■ | PNR sans OPP |
| ■ | Communauté de commune | ■ | Parc naturel régional | ■ | Territoire sans OPP, limite de département |
| ■ | Agglomération | ■ | Parc national | | |
| ■ | Pays | ■ | Site UNESCO | | |
| ★ | Couverture nationale | — | Littoral | | |
| ■ | Couverture départementale | — | Infrastructure | | |
| ■ | Couverture régionale | ○ | Autre entité ou thématique | | |